

Plus-values immobilières des particuliers

#calcul

#fiscalité

#Plus-Value Immobilière (PVI)

#amortissements

#régimes d'exonération

Référence : FIS-17775-505.995

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

La pratique notariale nécessite une connaissance accrue des règles fiscales en matière de plus-values immobilières.

Cette formation permettra de répondre à l'ensemble des problématiques du quotidien liées à ce thème. L'actualité fiscale de 2025 sera également l'occasion de préciser les règles de calcul en présence d'un amortissement pratiqué par un loueur en meublé non professionnel.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- appréhender et savoir résoudre les principales difficultés posées en matière de plus-values immobilières
- connaître les dernières évolutions jurisprudentielles et légales relatives à ce thème
- identifier les points de vigilance en présence d'une mutation à titre onéreux

Programme de la formation

I. Champ d'application des plus-values immobilières

- A. Personnes imposables
- B. Biens imposables
- C. Opérations imposables

II. Régimes d'exonération

- A. Cession de la résidence principale
- B. Première cession d'un logement autre que la résidence principale
- C. Prix de cession inférieur à 15 000€
- D. Autres exonérations de plus-value immobilière

III. Calcul de la plus-value immobilière

- A. Prix de cession
- B. Prix d'acquisition
- C. Abattement pour durée de détention

IV. Plus-values immobilières et le démembrement de propriété

- A. Règles générales
- B. Cas particuliers

V. Situations particulières

- A. Profits de construction occasionnels
- B. Vente en bloc d'un immeuble acquis par fractions successives
- C. Loueurs en meublé

VI. Plus-values immobilières en présence d'une société de personnes

- A. Cession de l'immeuble par la société
- B. Cession des parts de la société

VII. Plus-values immobilières des non-résidents

- A. Définition de la résidence fiscale
- B. Règles d'imposition
- C. Régimes d'exonération

VIII. Obligations déclaratives

- A. Obligations déclaratives générales
- B. Hypothèses particulières

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur, Comptable, Formaliste.

Pré-requis :

L'auditeur doit être en mesure de comprendre les enjeux fiscaux d'une mutation à titre onéreux.

Les points forts de la formation

- Formation à jour de la loi de finances pour 2025
- Exemples chiffrés
- Echange dynamique entre le formateur et les intervenants

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- PowerPoint
- Paperboard
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 327 participants formés en 2024
- 519 questions écrites sur 2024
- 3780 questions orales en 2024

Nos intervenants

Yvan CHATELIER

Responsable du Pôle AFFAIRES
Juriste consultant au CRIDON OUEST
Master 2 Professionnel contentieux

Domaines d'intervention :

- Plus-values immobilières
- TVA immobilière
- Fiscalité des revenus fonciers
- Fiscalité des logements sociaux



Anaïs CAILLEAU

Juriste consultant au CRIDON OUEST
Master 2 Droit et fiscalité de l'entreprise

Domaines d'intervention :

- Plus-values immobilières
- TVA immobilière
- Droits de mutation à titre onéreux
- Pacte Dutreil
- Fiscalité des locations meublées

